5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables à la Direction Générale de l'ISABU, au Service des Approvisionnements, situé à l'Avenue de la Cathédrale, à Bujumbura, aux horaires suivants :

- Du lundi au jeudi : de 8 h 00 à 15 h 00 ;
- Le vendredi : de 8 h 00 à 11 h 30.

Téléphone : 22 22 73 50.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu physiquement à l'adresse susmentionnée, sur présentation d'un bordereau de versement attestant le paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille francs burundais (50 000 BIF).

Le paiement est effectué sur le sous-compte de transit des recettes non fiscales n° CC 10 003, ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'Office Burundais des Recettes (OBR), sous réserve de la confirmation préalable de l'exactitude des coordonnées bancaires.

Le bordereau de versement devra porter la mention suivante : « Achat du DAO n° MEAE/ISABU/10./F/2026-2027 ».

6. Qualification des candidats

Les candidats doivent fournir les documents exigés dans le Dossier d'Appel d'Offres afin de démontrer qu'ils disposent des capacités juridiques, administratives, techniques et financières nécessaires à la bonne exécution du marché.

Les critères de qualification et les pièces justificatives exigées sont précisés dans le Dossier d'Appel d'Offres.

7. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres sera effectuée conformément aux critères et aux méthodes définis dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Elle portera notamment sur la conformité administrative et technique des offres, l'évaluation financière ainsi que la vérification de la qualification des soumissionnaires, selon les exigences applicables.

Pour chaque lot, le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre sera reconnue conforme et évaluée la moins-disante, sous réserve que le soumissionnaire satisfasse aux critères de qualification requis et que son offre soit jugée acceptable conformément au Dossier d'Appel d'Offres et à la réglementation en vigueur.

8. Lieu, date et heure limites de dépôt et d'ouverture des offres

Les offres, préparées conformément aux instructions du Dossier d'Appel d'Offres, devront être placées sous pli fermé et déposées à la Direction Générale de l'ISABU, au Service des Approvisionnements, situé à l'Avenue de la Cathédrale, à Bujumbura, au plus tard le 23./11./2026 à 10 h 00, heure locale.

Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées ne sera pas admise, conformément aux dispositions applicables du Dossier d'Appel d'Offres.

SECTION I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° MEAE/ISABU/10./F/2026-2027 RELATIF A L'ACQUISITION DE MATERIELS AGRICOLES POUR LES CULTURES INDUSTRIELLES (RELANCE)

Date de publication : 03./.11./2026

Date d'ouverture des offres : 23./.11./2026 à 10 h 30

La Direction Générale de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les personnes physiques ou morales intéressées et remplissant les conditions requises à présenter leurs offres pour l'acquisition de matériels agricoles pour les cultures industrielles (relance).

1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'acquisition de matériels agricoles pour les cultures industrielles (relance).

2. Financement

Le présent marché est financé à 100 % par le Budget Général de l'État, au titre de l'exercice budgétaire 2026-2027.

3. Mode de passation du marché

La passation du présent marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, conformément aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur au Burundi et aux modalités prévues dans le Dossier d'Appel d'Offres.

4. Conditions de participation

La participation au présent appel d'offres est ouverte, à égalité de conditions, aux personnes physiques ou morales remplissant les conditions juridiques, administratives, techniques et financières requises pour l'exécution du marché.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'éligibilité prévues par la législation burundaise en matière de marchés publics. Ne peut participer au présent appel d'offres tout candidat se trouvant dans l'un des cas d'exclusion ou d'inéligibilité prévus par la réglementation applicable, notamment ceux visés à l'article 161 du Code des marchés publics, sous réserve de la vérification de la référence légale applicable.

Les plis devront porter de manière lisible la mention suivante :

« OFFRE RELATIVE L'ACQUISITION DE MATERIELS AGRICOLES POUR LES CULTURES INDUSTRIELLES (RELANCE), MARCHÉ N° MEAE/ISABU/..10../F/2026-2027. A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE LE 23./.11./2026 A 10 H 30. »

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique le 23../.11./2026 à 10 h 30, heure locale, à la Direction Générale de l'ISABU, à Bujumbura, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent y assister.

9. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

10. Garantie de soumission

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **750 000 BIF (Sept Cent Cinquante mille francs burundais)**, délivrée par une banque ou une institution de microfinance agréée et habilitée à émettre ce type de garantie, conformément aux dispositions du présent dossier d'appel d'offres.

11. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un lot unique

12. Délai et lieu de livraison

Le délai de livraison des fournitures est fixé à trente (30) jours calendaires à compter de la date de notification du marché, conformément aux conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Le lieu de livraison est la Station Régionale de Recherche de Kayanza.

Fait à Bujumbura, le 30../.10./2026

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ISABU,

Dr. Ir. Micheline INAMAHORO

